

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-807/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 70-807/SG/CD du 2 juillet 1970)

n° 70-807/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
2 juillet 1970

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1970

Date du numéro
25 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 116/7eL du 20 juin 1970 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas complétant l'organisation du Port de Commerce de Djibouti en ce qui concerne le fonctionnement des fonds spéciaux du Port.